



SECTION  
DU  
VAR

---

## CTL du 22 MARS 2016

---

En amont du CTL, les collègues de la CAF ont fait un communiqué (joint à l'article) sur la mise à disposition d'ordinateurs dans les accueils de 4 SIP du Var pour les usagers afin d'accéder au site caf.fr.

Après lecture de la liminaire intersyndicale, différents points étaient à l'ordre du jour de cette deuxième convocation du CTL :

### 1/ La prime d'activité ou PPA :

Concernant l'accueil à la DGFIP, nous avons discuté de la suppression de la prime pour l'emploi à compter du 31 décembre 2015 et son remplacement par la prime d'activité, avec un nouveau dispositif exclusivement géré par la CAF nécessitant une connexion internet volontaire des bénéficiaires sur son site.

Ne pouvant répondre à la demande de cette dernière de se voir communiquer la liste des anciens bénéficiaires de la PPE, secret professionnel oblige, la DGFIP, décidément incorrigible, n'a rien trouvé de mieux que d'installer des bornes pour le libre accès aux usagers dans les centres des finances publiques les plus fréquentés (Toulon Blâche, Hyères, Fréjus et La Seyne sur Mer).

Alors qu'avec les réductions d'horaires d'ouverture au public et autres invitations à désintoxiquer les « usagers du guichet », la DGFIP prétend réduire la fréquentation de ses centres pour mieux les supprimer. La voilà qui renoue avec la recette qui a fait son succès avec la taxe d'habitation des retraités en générant par cette initiative des flux d'usagers que les agents ne seront pas en capacité de renseigner.

Cependant, le DDFIP du Var a bien précisé que la DGFIP n'était là que pour faire le passage de témoin..... **FO-DGFIP** a donc sensibilisé la Direction sur le flux de nouveaux usagers engendré par cette mesure (100 000 dans le Var) et l'accroissement des incivilités qui vont en découler puisqu'aucun renfort en agent DGFIP n'est prévu.

En fait, afin d'aider ces usagers, ce ne sont que 5 personnes relevant du service civique qui vont être recrutés pour le 4 avril avec une formation minimaliste. Ces jeunes entre 18 et 25 seront payés 573 euros pour 24 heures de travail hebdomadaire.

**FO-DGFIP** s'oppose au déploiement d'ordinateurs dédiés à la CAF. L'intérêt de ce dispositif n'est pas mis en évidence du fait de la proximité des sites CAF ou maisons des services publics ou relais. C'est pour nous, un faux espoir donné aux usagers auxquels nous ne pourrions pas répondre.

De plus, l'emploi de personnes relevant du service civique, emploi précarisé et sous payé, ne peut pour **FO-DGFIP** être présenté comme une solution envisageable.

La CGT décide alors de quitter la séance.

## **2/ Modification des horaires d'ouverture à La Valette :**

Le CFP de La Valette a demandé une réduction des horaires d'ouverture au public dans le respect de la réglementation.

Cette modification est adoptée mais **FO-DGFiP** s'est abstenu dans l'intérêt des agents car même si à court terme cette mesure semble bénéfique, elle entraînera à long terme des suppressions d'emploi.

## **3/ Redevance audiovisuelle :**

Actuellement, les agents chargés du contrôle de la redevance (2 contrôleurs pour le Var) sont rattachés au Pôle fiscal de la Direction. Une note, datée de février 2016, de la Direction Générale a prévu que ces agents soient rattachés au PCE au 01/09/2016. Pour le Var, ce sera le PCE de Toulon.

Sur la forme, la Direction Générale (DG) a donc imposé à ces agents de décider de suivre ou non leur mission en 8 jours, allant jusqu'à réouvrir agora demande de vœux et en décidant de ne leur accorder la priorité que pour le mouvement du 1<sup>er</sup> septembre 2016 ! Comment la DG peut-elle autant mépriser ses agents en leur imposant de telles contraintes ?

**FO-DGFiP** dénonce de telles méthodes de gestion du personnel.

Ne sommes nous donc que des numéros pour notre ministère ?

Sur le fond, **FO-DGFiP** dénonce les économies qui vont être faites sur le dos des agents. En effet, les agents exerçant ces fonctions vont conserver une garantie de rémunération. Mais quand sera-t-il des nouveaux ? Seront-ils rémunérés comme les autres agents des PCE ? Dans ce cas, quid de l'ACF redevance ?

De plus, l'étanchéité des missions entre le PCE et la redevance va-t-elle être respectée ?

**FO-DGFiP** sera très vigilant sur ce dossier.

## **4/ Fusion des CDIF de Toulon :**

Le DDFIP du Var a choisi de créer 2 CDIF sur le Var de taille comparable, un sur Toulon, un sur Draguignan. Il a présenté ce projet comme une régularisation d'un état de fait... Et pour cause ! N'oublions pas que depuis plusieurs années, le poste de responsable du second CDIF de Toulon est vacant...

A notre demande, le DDFIP a assuré qu'aucune réorganisation ne sera faite au sein du CDIF de Toulon.

**FO-DGFiP** a voté contre cette restructuration qui engendrera inévitablement des suppressions d'emploi.

**Il est cependant à noter que le DDFIP a très clairement précisé qu'aucun rapprochement SIP/CDIF n'était envisagé dans le Var à l'échéance du 31/12/2017.**

## **5/ Fermeture de la caisse de Besagne :**

La date de la fermeture n'est pas tranchée par le DDFIP. Cependant, elle devrait intervenir aux alentours de l'été, avant le début des travaux prévus dernier trimestre 2016.

Toutes les opérations qui sont faites actuellement à la caisse de Besagne seront réparties sur les 6 autres caisses de Toulon.

Cependant, de nombreux points restent en suspens :

- le transfert d'opérations de régie non négligeables auprès des trésoreries va générer des surcharges de travail non prise en compte, alors même que ces postes sont à flux tendus !
- Et qui va récupérer le paiement des bons de secours, qui représentent la majeure partie des opérations de numéraire?

Des réunions sont en cours avec le Conseil Départemental, afin d'étudier des solutions d'allègement...pistes déjà discutées depuis...

**FO-DGFIP** a demandé une vigilance particulière sur ces dossiers qui auront des incidences certaines sur la qualité de l'accueil, sur la sécurité des intervenants ainsi que sur l'augmentation constante du ratio charges/emplois.

## **5/ Questions diverses :**

Pour information, l'EDR peut bénéficier d'heures supplémentaires mais n'est pas prioritaire pour l'attribution de ces dernières.

Nos élus en CTL :

Titulaires : Fabrice Mosca, Sylvain Charbonneyre, François Caruso

Suppléants : Sophie Degeilh, Philippe Bernard

Experts : Nathalie Allègre, Anne Maurice, Cyril Banchetry.